

# LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LES DYNAMIQUES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

---

## 1. Démographie

.....

La dernière période intercensitaire a présenté une croissance très forte (+22,3%), nettement au-dessus de la dynamique moyenne de la communauté de communes. La croissance de la population pour la dernière décennie a été de +1,8% par an. En 2010, Mont compte 1 025 hab. pour une densité moyenne de 56,2 hab/km<sup>2</sup>.

## 2. Emploi et activité

.....

La population active augmente nettement (+28% entre 1999 et 2010). La commune dispose de plus d'emplois que d'actifs attire de nombreux travailleurs des communes voisines. Les déplacements induits sont importants constituent une des particularités de la commune. 52% des actifs de la commune travaillent sur la commune.

## 3. Logements

.....

Le parc de l'ensemble des logements est en augmentation depuis 1975. Ce rythme tend à s'accélérer depuis 1990 (de 90 à 99 : +9% / de 99 à 2010 : +25%). Aujourd'hui le parc de logements est très largement constitué de résidences principales (92%).

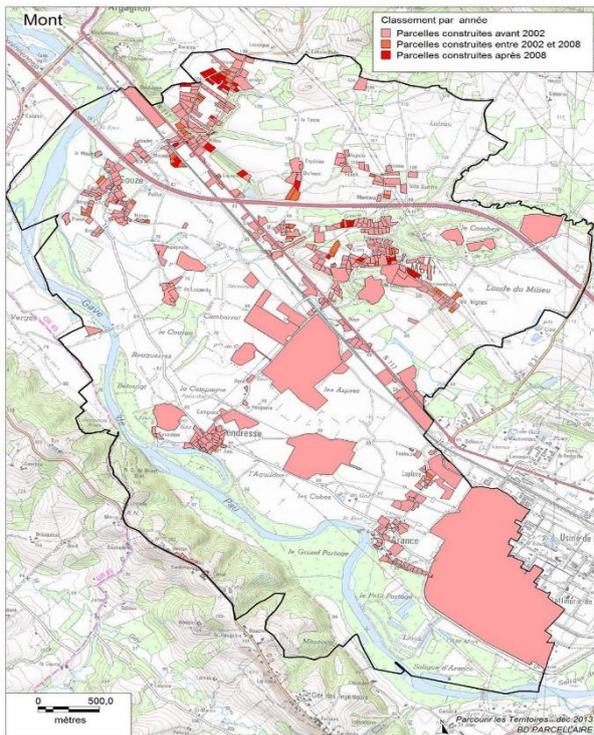
## 4. Economie et histoire industrielle du territoire

.....

La ressource gazière, la présence du Gave et l'énergie hydrolienne qui en est issue, la très bonne desserte en termes de voies de communication (routière et ferrée) ont constitué un contexte très exceptionnel, qui a permis une industrialisation rapide et massive de ce territoire. Aujourd'hui, les ressources gazières du territoire diminuent mais l'industrialisation se poursuit en utilisant les infrastructures existantes et le savoir-faire local ; La communauté de communes a une politique très volontariste en termes de développement économique et met en place les outils d'un développement dynamique (création de nouvelles zones d'activité...) Les communes de Lacq et de Mont, et plus récemment d'Abidos constituent l'épicentre du bassin industriel de Lacq et cumulent à ce titre l'ensemble des contraintes mais aussi des avantages liées à la présence des sites industriels.

## 5. Consommation d'espace

---



En 2012, 994ha de la commune sont considérés comme urbanisés dont 91,5ha pour l'habitat

Entre 2002 et 2012, 13,4 ha ont été urbanisés, sur des parcelles dont la taille moyenne diminue régulièrement. Les dernières constructions l'ont été sur des parcelles d'une taille moyenne de moins de 1500m<sup>2</sup> alors qu'elles étaient à plus de 2000m<sup>2</sup> avant 2000.

## 6. Éléments de paysage

---

La commune de Mont est partagée entre deux espaces géographiques distincts aux caractéristiques très différentes :

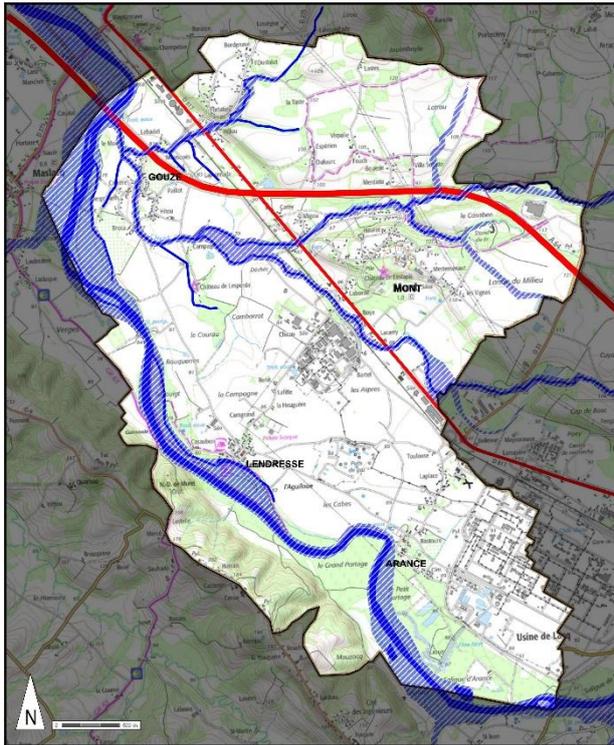
- (1) La plaine du Gave de Pau (hameaux d'Arance, Lendresse et Gouze). Principalement dédiée à l'agriculture et à l'industrie, elle est bordée d'une part par la ripisylve du Gave de Pau et d'autre part par la première terrasse de ce dernier. Elle est également, au niveau de Gouze, un secteur au caractère inondable. Le pied de la terrasse concentre un certain nombre d'enjeux, c'est le site d'implantation de la RN817, du chemin de fer, mais aussi la localisation de zones inondables.
- (2) Le secteur des coteaux auquel on accède après avoir franchi la terrasse, propose des paysages plus variés principalement agricoles. Mont est implantée en limite de cette terrasse en situation de balcon sur la vallée.

## 7. Agriculture

---

L'activité agricole a une grande importance sur le territoire (52% du territoire communal y est dédié) : la plaine du Gave est dédiée à l'agriculture intensive (majoritairement culture de maïs pour 83% des surfaces), en grande partie irriguée. Les terrains des terrasses du gave sont un peu plus diversifiés en termes de productions. Deux exploitations dédiées à l'élevage sont identifiées sur la commune à Mont et Gouze.

## 8. Environnement & biodiversité



### Les milieux reconnus d'intérêt écologique

Mont est concernée par le SIC (Natura 2000) « **Gave de Pau** » **FR7200781**. Les milieux remarquables sont principalement le lit mineur des rivières comme habitats naturel et les saligues :

- 1,5% de la surface totale de la zone Natura 2000 se trouve dans la commune;
- Plus de 6% de la surface communale sont couverts par la zone Natura 2000.

Cette zone Natura 2000 se superpose à la ZNIEFF 2 « **Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau** »

**Le Schéma Régional de Cohérence écologique** : à l'échelle du grand territoire, le SRCE montre une structuration longitudinale orientée du sud-est vers nord-ouest :

- en rive gauche du Gave de Pau une mosaïque de réservoirs de biodiversité offre une grande richesse écologique
- en rive droite du Gave, la plaine alluviale possède les caractères de corridor écologique majeur (trame bleue) et de réservoir biologique type milieu humide (lit mineur, ripisylve, bras morts et bras secondaires). Un autre élément marquant cette partie du territoire : la concentration d'éléments fragmentant (Autoroute, chemin de fer, RD817).
- Vers le nord-est, un large corridor forestier couvre la zone de coteaux entre les vallées du Gave de Pau et du Luy. Au cœur de ce corridor coulent plusieurs ruisseaux dont la Geule (trame bleue du SRCE)

**Les milieux ordinaires** : le territoire communal se divise en trois secteurs aux caractéristiques différentes :

- Au sud-ouest, en rive gauche du Gave : relief est assez marqué. boisements (chênes et châtaigniers) jusqu'au pied du relief, puis la ripisylve (frênes, peupliers, aulnes et saules) Ponctuellement, le saule prend une place dominante ; ce sont les saligues (Grand partage, Saligue d'ARANCE).
- Entre le Gave de Pau et la route départementale 817, la plaine alluviale est quasi exclusivement occupée par la production de maïs et l'activité industrielle.
- A l'ouest de la route départementale 817, la terrasse du Gave de Pau, avec ses peuplements de chênes et de châtaigniers, constitue un corridor écologique intéressant et étroitement lié aux ripisylves de la Geule et de ses affluents (GOUZE « haut » et MONT).

## 9. Ressources naturelles

---

**La ressource gazière** : la commune de Mont est présente sur le champ minier de Lacq, où la présence d'hydrocarbures et de gaz ont permis aux activités pétrochimiques de se développer autour du bassin industriel de Lacq.

**La ressource en eau potable** : Mont fait partie du périmètre d'intervention du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave & Baïse. La ressource est prélevée sur les communes de Arbus et Tarsacq, directement dans la nappe alluviale du gave de Pau à partir d'un champ captant de près de 150 ha.

**Les énergies renouvelables** : le nord de de la commune est ponctuellement favorable au développement de l'éolien suite SRE. Le SRCAE précise que Mont est également concerné par un potentiel hydraulique, solaire et géothermique

## 10. Qualité des milieux, nuisances et pollutions

---

**Qualité des eaux de surface** : le SDAGE Adour-Garonne identifie le Gave de Pau comme un cours d'eau en bon état écologique. Les indicateurs utilisés par l'agence de l'eau du bassin Adour Garonne, témoignent d'une amélioration de la qualité des eaux de la rivière, depuis près d'une dizaine d'années. En ce qui concerne l'épuration des eaux usées, la commune gère en autonomie les micros stations qui assurent le traitement des effluents de chacun des villages. La quasi-totalité des maisons de la commune sont desservies en assainissement Collectif. Les zones industrielles sont en assainissement autonome.

**Pollution des sols** : la base de données BASOL sur les sites et sols pollués a répertorié sur la commune le site de l'ancienne décharge dite « de la Passerelle », située à Arance. L'inventaire historique de sites industriels ou d'activités de services (en activités ou non) BASIAS, recense près de 42 sites (dont 17 ont été abandonnés sans qu'aucune précaution n'ait été prise) sur la commune de Mont, répertoriés au titre des sites « potentiellement pollués »

**Nuisances électromagnétiques** : la commune est traversée par des lignes électriques à haute et très haute tension pouvant induire un risque pour les populations séjournant à proximité du fait des champs électriques et électromagnétiques.

**Nuisances sonores** : La commune de Mont est concernée par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres des Pyrénées Atlantiques (La RD 817, l'A64 et la ligne SNCF « Toulouse – Bayonne »

**Nuisances olfactives** : la place importante des activités industrielles dans le bassin de Lacq, à proximité de zones d'habitation, engendre des nuisances olfactives prégnantes. Le SRCAE recense la commune de Mont parmi les communes sensibles concernant la qualité de l'air.

**Traitement et stockage des déchets** : le département des Pyrénées Atlantiques est couvert par le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés, révisé en 2009.





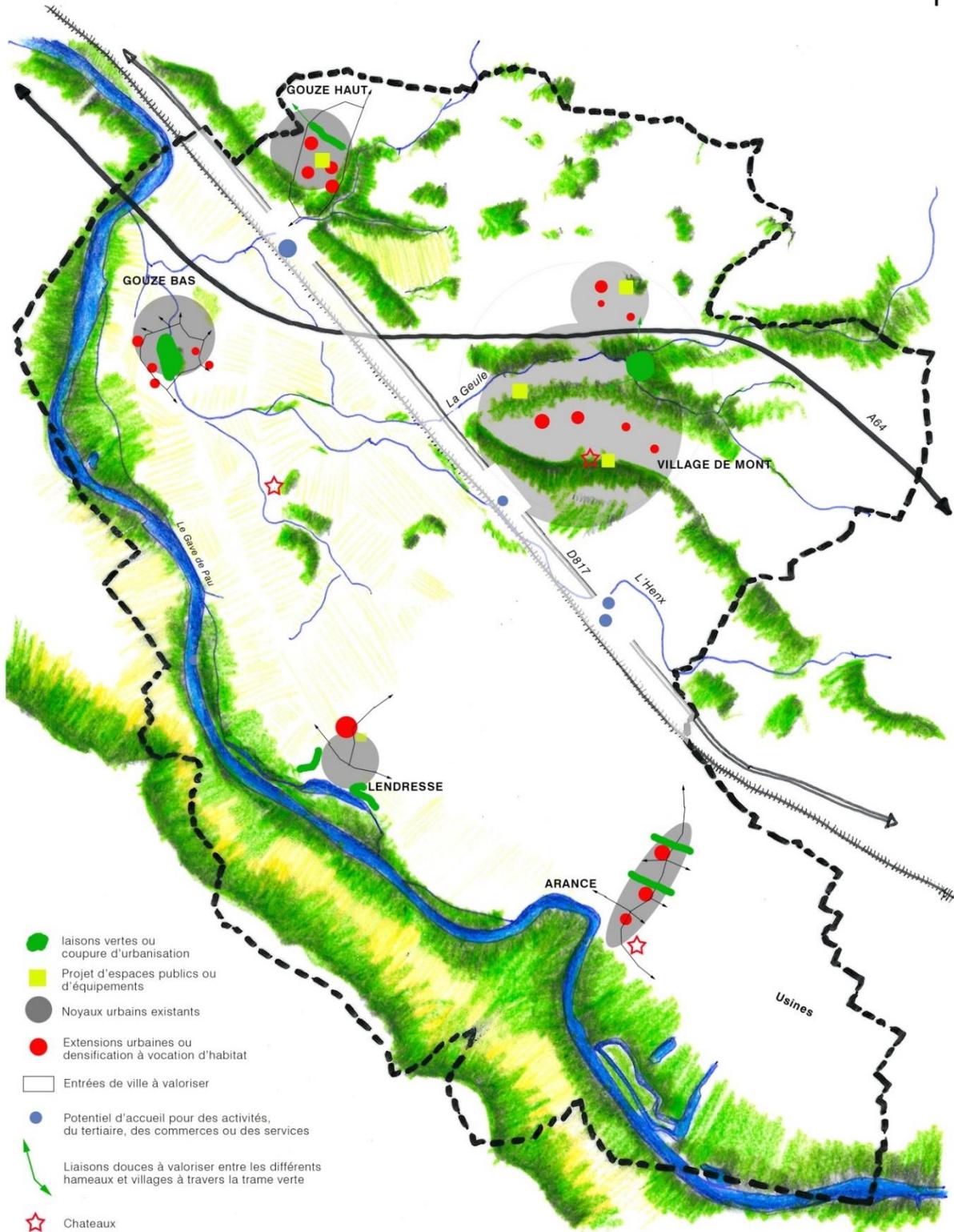
## LES PRINCIPALES ORIENTATION DU PLU

---

**Enjeux de Mont :** « 4 villages, entre plaine industrielle et agricole, espaces de nature, et zones soumises aux risques majeurs »

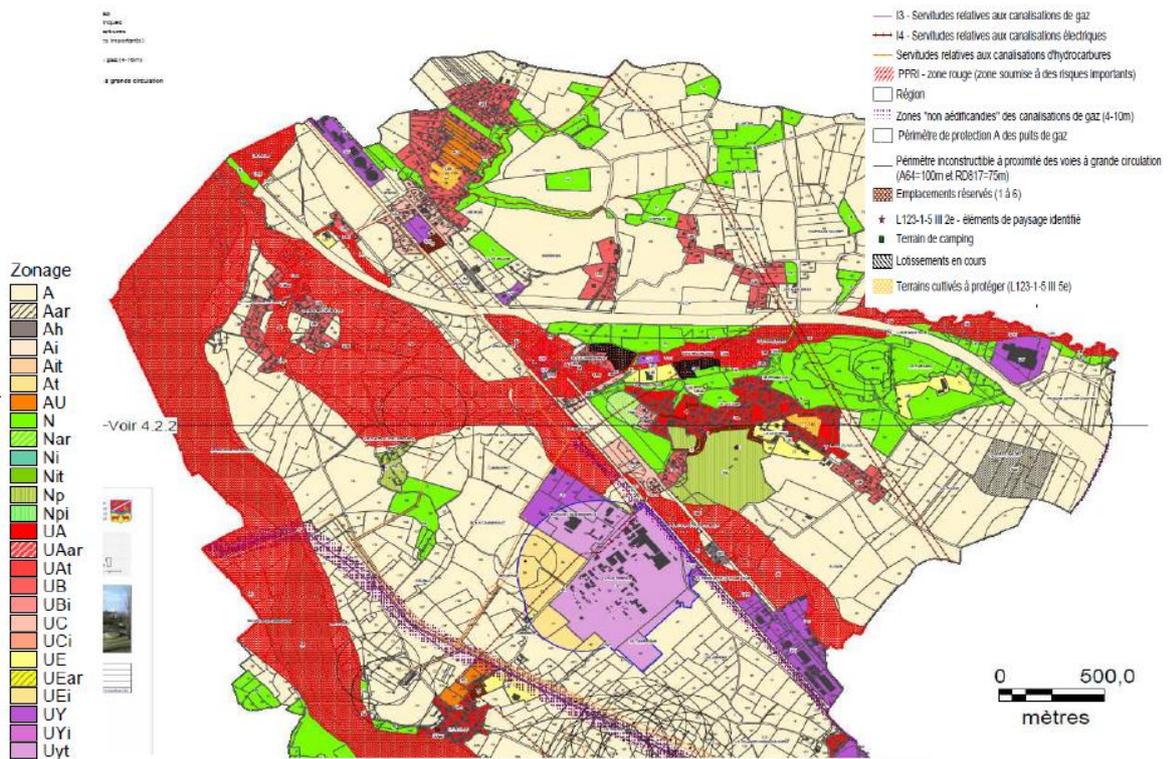
**Synthèse des choix retenus :** « Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui place le maintien et la lisibilité des quatre villages au cœur du projet de PLU ». Les élus de la commune de Mont ont élaboré un Projet d'Aménagement et de Développement Durable identifiant 7 grandes orientations générales à l'échelle communale, prenant appui sur les enjeux présentés précédemment :

- Prendre en compte la composition historique de la commune en maintenant quatre pôles d'urbanisation
- Poursuivre l'accueil de population : tendre vers 1250 – 1350
- Permettre un développement urbain prenant en compte les zones de risques et de nuisances (PPRT – PPRI – routes – et autoroutes)
- Permettre les évolutions des entreprises présentes et l'accueil de nouvelles activités
- Offrir un cadre de vie et un niveau de services de qualité pour la population
- Pérenniser la diversité de l'activité agricole
- Maintenir les continuités écologiques et la diversité des milieux de la commune

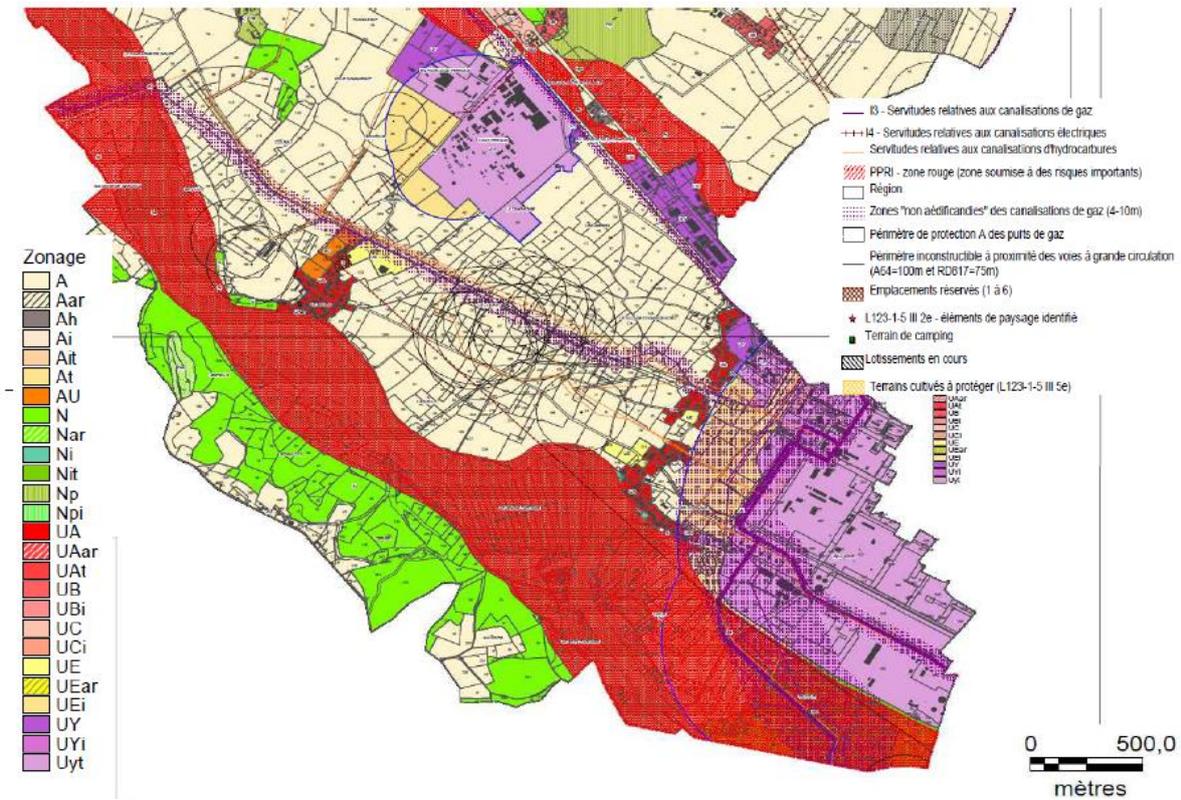


- liaisons vertes ou coupure d'urbanisation
- Projet d'espaces publics ou d'équipements
- Noyaux urbains existants
- Extensions urbaines ou densification à vocation d'habitat
- Entrées de ville à valoriser
- Potentiel d'accueil pour des activités, du tertiaire, des commerces ou des services
- Liaisons douces à valoriser entre les différents hameaux et villages à travers la trame verte
- ☆ Chateaux

# Document Graphique - partie Nord



# Document Graphique - partie Sud



# LES INCIDENCES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

## ET LES CONDITIONS DE SA PRESERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR

---

### 1. Ressources naturelles

.....

#### **AUCUNE INCIDENCE NEGATIVE COHERENCE AVEC LE SRCE**

- Un PLU qui prend en compte les contraintes territoriales liées aux risques, et préserve de fait une grande partie des espaces agricoles et naturels
- Un PLU qui assure le maintien et la consolidation des continuités écologiques à travers des liaisons et des coupures vertes au sein de l'urbain.
- Une prise en compte des espaces d'intérêt écologique dans l'élaboration du PLU permettant de préserver les espaces de nature et notamment les zones Natura 2000
- L'activité agricole a été intégrée à la réflexion du projet de PLU afin de la pérenniser
- Le projet urbain limite la consommation d'espaces et n'a aucune incidence sur la nature en tant que ressource
- L'équilibre entre les différentes occupations du sol est respecté

### 2. Ressources en eau

.....

#### **AUCUNE INCIDENCE NEGATIVE COHERENCE AVEC LE SDAGE**

- La ressource hydrographique est intégrée au PLU à travers la prise en compte des risques inondation mais aussi comme un élément paysager à valoriser,
- Le projet de PLU, en s'appuyant sur les espaces déjà urbanisés ou desservis par les réseaux d'eau potable et d'assainissement, ne nécessite pas d'extensions significatives de ces derniers. L
- Le projet de PLU n'engendrera pas d'incidences notables sur la distribution et la qualité de la ressource en eau.
- La quasi-totalité des maisons de la commune sont desservies en assainissement collectif, et le projet de PLU s'est appuyé sur les zones actuellement desservies afin de profiter des réseaux déjà existants.
- La STEP principale située à Gouze, dispose aujourd'hui de capacités suffisantes pour répondre aux perspectives démographiques envisagées à l'horizon du PLU
- Les rejets domestiques seront pris en charge par les STEP et n'auront donc aucun impact sur la qualité des eaux dans les milieux naturels
- L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols est modeste (8 à 10 logements par an) la qualité des eaux pluviales ne sera donc pas dégradée du fait de l'urbanisation

### 3. Cadre de vie, le patrimoine et le paysage

---

#### AUCUNE INCIDENCE NEGATIVE

- Le PLU préserve le patrimoine naturel et les paysages qui lui sont associés (Gave de Pau, saligues, cours d'eau et ripisylves, coteaux boisés, cultures...) en identifiant les secteurs concernés en zone N et zone A, zonages accompagnés d'un règlement qui limite le développement urbain et pérennise ces espaces.
- Plusieurs espaces sont pris en compte au sein du PLU permettant de renforcer l'accès à la campagne et à la nature sur la commune, ainsi qu'aux paysages qui leurs sont associés :
  - espaces boisés aux abords de la Geüle près du village de Mont
  - site de promenades et de découverte sur les bords du Gave de Pau à Lendresse
  - itinéraire de Grande Randonnée au sud de la commune sur les coteaux
  - deux emplacements réservés dédiés à la création de cheminements doux
- Le PLU a identifié les éléments de paysage qui participent au caractère naturel de Mont et les protège à travers plusieurs outils, notamment les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Les cônes de visibilité, permettant la mise en valeur des paysages, sont préservés
- Les formes urbaines de la commune sont prises en compte et valorisées dans le PLU
- Le château de Lestapis a fait l'objet d'une réflexion au sein du PADD, afin de valoriser ce patrimoine historique et singulier au cœur du village de Mont, aujourd'hui à l'abandon.
- Le PLU prend en compte les zones archéologiques recensées sur Mont, éléments de patrimoine local

### 4. Les risques

---

#### AUCUNE INCIDENCE NEGATIVE COHERENCES AVEC LES PPR

- Le PLU a intégré le zonage réglementaire du PPRI
- Le PLU a intégré le zonage réglementaire du PPRT Le risque minier
- Le PLU prend en compte les 3 zones de protections des 18 puits d'exploitation minière
- Les servitudes liées au transport des matières dangereuses (canalisations souterraines) ont été prises en compte

### 5. Gestion des déchets

---

#### AUCUNE INCIDENCE NEGATIVE COHERENCES AVEC LE DPEDMA

### **AUCUNE INCIDENCE NEGATIVE**

- Un périmètre d'inconstructibilité autour de ces voies : 100 mètres pour l'A64, 75 mètres pour la RD817 permet d'éloigner les zones d'habitat et protéger les riverains des nuisances sonores.
- Le PLU identifie une zone spécifique Uc située aux abords de la route départementale. Cette zone est soumise à une constructibilité limitée du fait du classement à grande circulation de la RD.
- Une étude dite « Amendement Dupont » est élaborée en parallèle du présent PLU afin de déroger à la règle de l'interdiction de construire à 75m de part et d'autre de l'axe de la RD hors de certaines zones agglomérées.

## 7. Gestion de l'énergie et des pollutions atmosphériques

---

### **AUCUNE INCIDENCE NEGATIVE PRISE EN COMPTE DU SRCAE**

- Le projet de PLU n'engendre pas d'incidences notables sur la qualité de l'air. Le développement modéré de l'urbanisation proposé par le PLU et la proximité des équipements publics, permet de favoriser des déplacements piétons et cyclables, peu émetteurs de GES.
- Le PLU se fonde sur plusieurs principes visant à favoriser la performance environnementale des nouvelles constructions et aménagements.